



terrain expropriation par commune

Par **humbert**, le **10/05/2010** à **13:15**

bonjour mon probleme est le suivant j ai acheter il y a trois ans une parcelle de terrain familiale d une surface de 20600m2 la communauté de commune a decidée de m exproprié car ai refuse leurs proposition qui etait de 1€37 leM2 et veule revendre 18€ M2 quel sont mes droit pour en avoir un prix plus avantageux en sachant que c' est la 6eme fois que la commune change ces zones de place la derniere datant de 1996 a finalement été vendue en terrain a batir en 2000 est ce normale?

Par **abdoul aziz**, le **10/05/2010** à **19:07**

En principe l'indemnité de l'expropriation doit être juste et préalable .Si toutefois vous n'êtes pas d'accord du montant vous pouvez saisir le tribunal régional pour qu'il statue sur cette question et il verra si la commune a respecter les conditions de fond et de forme avant d'exproprier.